

Qui sommes-nous?



Risquer Moins

"Réseau liégeois de réduction
des risques en milieu festif"

est composé de différentes institutions
actives en matière de promotion de la
santé, d'aide à la jeunesse, de prévention et/ou d'assuétudes.

L'ALFA, Service de santé mentale spécialisé dans
le traitement et la prévention de l'alcoolisme
et des toxicomanies

04/223.09.03



SERVICE DE SANTE MENTALE

Accueil-Drogues service

d'information, d'orientation, de réduction des
risques et d'échange de seringues

04/221.21.14

www.centrealfa.be

NADJA,

Centre d'accueil, de documentation, de prévention
et de traitement des dépendances

04/223.01.19

www.nadja-asbl.be



Seraing 5, Centre d'accueil, d'information et
de consultation spécialisé dans le traitement
des problèmes de toxico-dépendance

04/336.36.88

www.seraing.be/admin/contsecu.htm



Le CLAJ,

Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes, Service de
prévention en Milieu Ouvert

04/344.44.72

www.claj.be



Avec le soutien de la Com-
munauté française, de la
Région wallonne et de
l'Échevinat des Services
Sociaux, de la Famille et de
la Santé de la Ville de Liège.



www.modusvivendi-be.org

L'augmentation régulière de la consommation des
produits psychotropes est une réalité parmi les jeu-
nes (**15-30 ans**). Ces **jeunes**, en général des **usa-
gers occasionnels**, ne fréquentent pas les centres
spécialisés et reçoivent **peu d'informations** quant
aux risques liés à la consommation de drogues, en-
core moins sur les moyens de réduire ces risques.

En Communauté française, la réduction des risques
en milieu festif existe depuis 1994. Actuellement, elle
est mise en œuvre par **plus de 40 partenaires**
(182 événements festifs couverts en 2008).

C'est pourquoi, en mai 2007, des associations liégeoi-
ses se mobilisent autour **d'un projet de réduction
des risques (RDR) liés à l'usage de drogues en
milieu festif**.

Notre objectif est de **sensibiliser** les consom-
mateurs aux risques liés à l'usage de produits psycho-
tropes et les **informer** sur les moyens de **réduire
ces risques**. En outre, nous cherchons à les infor-
mer sur le **sida, les hépatites, les infections
sexuellement transmissibles**. Nous **renseignons
également sur les institutions locales d'aide**,
les possibilités de dépistage, etc.

Nous proposons un **stand d'information et de ré-
duction des risques en milieu festif** tenu **par
des professionnels et par des jeunes** formés,
défrayés et encadrés par les professionnels.

Le projet s'inscrit dans une **démarche de promo-
tion de la santé** car il tente de donner aux consom-
mateurs les moyens d'assurer un plus grand contrôle
sur leur propre santé. Il opte ainsi pour une respon-
sabilisation des usagers : responsable par rapport à
soi-même (limiter les risques pour sa propre santé)
et à autrui (prendre soin des autres et éviter de les
mettre en danger).



Risquer Moins

"Réseau liégeois de réduction
des risques en milieu festif"



Contact :

Accueil-Drogues

Place X. Neujean, 40

4000 Liège

04/221.21.14

accueil.drogues.liege@gmail.com

NOS VALEURS

La réduction des risques ne vise pas à encourager l'usage de drogues. Elle s'adresse au consommateur de drogues en s'efforçant de lui donner une information correcte et détaillée pour un usage à moindre risque.

Une société sans drogues, ça n'existe pas!

Il y a eu, il y a, et vraisemblablement il y aura toujours des personnes qui expérimentent, utilisent voire abusent de drogues. Ces consommateurs ne peuvent se reconnaître dans les messages de prévention traditionnels. Il convient donc de leur offrir une démarche alternative.

Le savoir constitue l'une des composantes essentielle d'un usage à moindre risque.

L'information sur les usages, les usagers et les contextes d'usage ainsi que le savoir sur les produits, leur histoire, leurs effets, les risques qui en découlent, leur mode d'action sur l'organisme sont des éléments essentiels pour proposer une prévention adéquate aux consommateurs de drogues.

Restaurer l'usager de drogues dans sa citoyenneté, le responsabiliser et le reconnaître comme partenaire de prévention.

L'usager de drogues est un citoyen à part entière. A ce titre, il a droit à la santé, à l'éducation, au respect et au choix. La réduction des risques ne se limite pas au domaine de la santé, elle couvre aussi les aspects sociaux et le respect mutuel entre consommateurs et non-consommateurs. **Par une responsabilisation des consommateurs, la réduction des risques vise aussi à protéger les non-consommateurs.**

La réduction des risques s'abstient de tout jugement ou discrimination portant sur l'usage de drogues.

Ed. responsable : D. HUMBLET, NADJA asbl, rue Souverain Pont, 56 4000 Liège
Impression réalisée par le CIM de la Ville de Liège

La réduction des risques... Qu'est-ce que c'est ?



Quelques exemples

Conseils pour réduire les risques

Pour éviter le coup de chaleur quand vous consommez de l'ecstasy, buvez fréquemment de l'eau en petites quantités, **rafraichissez-vous** (en prenant l'air, en vous aspergeant la nuque d'eau froide, etc.).

Associer alcool et médicaments et/ou drogues augmente toujours les risques.

Ne prenez du LSD ou des champignons psilocybes que si vous vous sentez bien physiquement et mentalement. En prenant un produit psychoactif lorsque vous vous sentez mal ou angoissé, votre état risque d'empirer.

Les space-cakes mettent du temps à produire un effet (+/-lh) : soyez patient et ne cédez pas à la tentation d'en reprendre car vous ne connaissez pas la quantité de THC (substance active du cannabis) ingérée et donc l'intensité des effets. Si vous en reprenez trop rapidement, vous risquez d'être complètement dépassé par les effets.).

Que faire en cas d'urgence ?

→ **En cas de malaise**, si la personne est consciente, amenez-la au calme, rassurez-la, aérer-la, offrez-lui de l'eau.

FORMEZ LE N°112
(service médical d'urgence / appel gratuit)

→ **Si la personne est inconsciente**, appelez d'urgence les secours :
→ **En intervenant rapidement, vous pouvez lui éviter des problèmes graves, peut-être même lui sauver la vie. Pensez-y!**

Que dit la loi?

L'usage de cocaïne existe, même si sa détention est illégale. La cocaïne est visée par la loi sur les stupéfiants de 1921, révisée en 1975. Sa détention, même en usage privé, est donc passible de poursuite pénale.